



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### **Politique climatique de la Suisse post-2020: accord de Paris sur le climat, accord avec l'Union européenne sur le couplage des deux systèmes d'échange de quotas d'émission, révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>**

Trois projets dont les sujets sont étroitement liés du point de vue thématique sont soumis à la discussion dans le cadre de la présente consultation: l'approbation de l'accord de Paris, l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE concernant le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission et la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2020.

Date d'ouverture: 1<sup>er</sup> septembre 2016

Date limite: 30 novembre 2016

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: seulement disponible électroniquement,  
[www.bafu.admin.ch/co2-vernehmlassung](http://www.bafu.admin.ch/co2-vernehmlassung)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

13 septembre 2016

Chancellerie fédérale